

Eglise protestante unie de Saint-Cloud / La Celle Saint-Cloud
89 rue des Tennerolles
92210 Saint-Cloud

Fiche d'inscription aux activités catéchétiques
Année 2025-2026
(à remettre aux catéchètes ou au pasteur, ou à envoyer)

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Téléphone(s) :

Mail(s) :

Autre(s) personne(s) à prévenir en cas d'urgence (merci d'inscrire les coordonnées) :
.....
.....

Inscris aux activités catéchétiques proposées par l'Eglise protestante unie de Saint Cloud / La Celle Saint-Cloud pour l'année 2025-2026, les enfants suivants dont je suis responsable légal(e) :

1. Nom : Prénom :
Date de naissance : Groupe : ☐ éveil à la foi ☐ école biblique ☐ pré-caté ☐ caté ☐ jeunes

2. Nom : Prénom :
Date de naissance : Groupe : ☐ éveil à la foi ☐ école biblique ☐ pré-caté ☐ caté ☐ jeunes

3. Nom : Prénom :
Date de naissance : Groupe : ☐ éveil à la foi ☐ école biblique ☐ pré-caté ☐ caté ☐ jeunes

4. Nom : Prénom :
Date de naissance : Groupe : ☐ éveil à la foi ☐ école biblique ☐ pré-caté ☐ caté ☐ jeunes

Le Signature

COMBIEN CA COÛTE ?

Les activités catéchétiques faisant pleinement partie de la vie de l'Eglise, elles ne sauraient être conditionnées à une participation financière et ne sont donc pas « payantes ». Toutefois, elles ont bien un coût, et l'Eglise ne vit que des dons qui lui sont adressés. **Nous vous invitons donc à participer à la vie financière de l'Eglise par le don, à la mesure de vos moyens.**

Vous pouvez faire un don :

> par **virement** ponctuel ou régulier sur le compte bancaire de la paroisse (IBAN : FR76 3000 3040 6700 0372 8525 727) ;

> par **chèque** à nous remettre ou à adresser par courrier (voir adresse en haut de page). Chèque à l'ordre de : Eglise Protestante Unie de Saint-Cloud / La Celle Saint-Cloud ;

> par **CB en ligne** en allant sur le site de la paroisse : <https://saintcloud-lacellesaintcloud.epudf.org/>

Cliquez sur FAIRE UN DON.

Les dons à l'association cultuelle peuvent bénéficier des réductions fiscales en vigueur, soit pour un particulier 66 % du montant du don déductibles de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable), et pour une entreprise 60 % du montant du don déductibles (dans la limite de 5 % du chiffre d'affaire HT).